

99,76 % D'ARNAQUE

L'autre jour, taraudé par la soif, je plonge la main dans le réfrigérateur et saisis une boîte métallique : thé à la pêche. Fraîcheur, douceur, délice...

Puis, mu par une curiosité soudaine, je consulte sur le flan de la canette la composition de ce nectar industriel. Oh, surprise! Teneur en pêche : 0,5%. Bon. Je lis plus avant. Re-surprise : teneur en thé, que dis-je, en *extraits* de thé : 0,2%. Rapide calcul... ça fait donc 0,7% de produit indiqué sur la boîte et 99,3% d'incertitudes...

Je décide d'essayer un autre produit similaire quelques jours plus tard. Et là, je constate un record dans la provocation du fabricant de boissons! Extrait de thé : 0,14%. Jus de pêche : 0,1%. Oui, vous avez bien lu : 0,1%! Re-rapide calcul, et là je réalise que j'ai entre les mains une boisson nominativement désignée comme "thé à la pêche", dans laquelle il y a 0,24% de thé à la pêche et 99,76% d'eau, de sucre, d'arôme anonyme et d'acides divers. C'est un peu comme l'essence dans laquelle il y a 20% de carburant et 80% de taxes.

Quand vous achetez des boissons industrielles, n'oubliez pas de vous coller une étiquette "PIGEON" sur le front... Ou bien, buvez de l'eau : c'est 100% H₂O.

